

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE MALIQUE D,L

Version : FR/23-02-16/D

page : 1/4

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Acide malique D, L

Noms commerciaux et synonymes : Acide malique D, L

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Procédé de brassage, usage de produit formulé, intermédiaire.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne  
Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25  
51201 EPERNAY Cedex  
FRANCE  
Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00.  
Fax: + 33 (0) 3.26.51.02.20.  
[fds@ioc.eu.com](mailto:fds@ioc.eu.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de l'organisme officiel : 01.45.42.59.59

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 1999/45/CE et amendements successifs :

- Symbole : Xi Irritant

- Phrases R :

R36/38

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

- Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physicochimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Classe de danger :

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Catégorie de danger :

Catégorie 2

- Mention de danger :

H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16..

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme :



Mention d'avertissement : ATTENTION

Indications de danger :

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de Prudence :

P264 – Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 – Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage

P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P337 + P313 + P351 – Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

#### 2.3. Autres dangers

### SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

#### 3.2. Mélanges

Acide malique

Numéro CAS : 6915-15-7

Numéro CE : 230-022-8

Concentration : 100 %

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### ACIDE MALIQUE D,L

Version : FR/23-02-16/D

page : 2/4

#### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

Ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Absorption par la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin.

Contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Appeler immédiatement un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus immédiats et traitements

Irritant pour les yeux et la peau.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Si les symptômes persistent, consulter un médecin

#### SECTION 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

Adaptés : Mousse, poudre, eau pulvérisée

Non adaptés : Ne pas utiliser de jet d'eau car il pourrait disperser le matériau ou propager le feu.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion, émet des fumées toxiques de dioxyde de carbone / monoxyde de carbone.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Utiliser des dispositifs de protection personnelle pour la peau/les yeux.

#### SECTION 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner de la zone concernée les personnes non préposées à l'intervention d'urgence.

Éviter d'être en contact avec la substance ou de manipuler les conteneurs sans protections adéquates.

Utiliser les dispositifs de protection personnelle indiqués à la section 8.

En cas d'émanations de quantités considérables, utiliser un respirateur autonome.

Éliminer toute source d'ignition.

Oter tous les produits incompatibles conformément aux instructions décrites dans la section 10,5 de la fiche technique de sécurité.

Éviter toute formation de poussière.

##### 6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Contrôler la fuite le mieux possible.

Éviter que le matériau répandu atteigne le réseau d'égouts, les puits ou les eaux de surface ou souterraines. Si le matériau répandu s'est écoulé dans un cours d'eau, dans un réseau d'égouts ou qu'il a contaminé le sol ou la végétation, prévenir les autorités compétentes.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Lors du nettoyage, ne pas utiliser d'appareils qui puissent créer des sources d'amorçage.

Recueillir mécaniquement le matériau répandu et le mettre dans un conteneur adéquat pour l'évacuer conformément aux indications de la section 13. Après l'avoir recueilli, aérer et laver la zone concernée avec de l'eau avant d'en autoriser l'accès.

Ne pas décharger le flux de lavage dans les eaux libres ou dans les systèmes d'égouts.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

#### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une utilisation sûre:

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter la formation de particules respirables.

Recommandations générales sur l'hygiène professionnelle:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver le visage et les mains soigneusement après manipulation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

##### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Éliminer toutes les sources de combustion.

Garder le conteneur fermé hermétiquement dans un environnement sec et bien ventilé.

Éviter la formation de poudre.

Conserver loin des matériaux incompatibles (voir le point 10.5).

Maintenir loin des aliments, de la nourriture et des boissons.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE MALIQUE D,L

Version : FR/23-02-16/D

page : 3/4

### SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Donnée non disponible

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : Masque avec filtre anti-poussieres P3 s'il s'agit d'un solide ou avec filtre de type A pour les vapeurs et gaz organiques ayant un point d'ébullition >65°C s'il s'agit d'un produit fondu.(EN 149).

Peau et corps : Porter des vêtements de protection étanches aux substances chimiques.

Protection des mains : Le matériau des gants doit être imperméable et stable avec la substance. Les informations spécifiques concernant la conformité du matériau et de l'épaisseur des gants ne sont pas disponibles. Consulter le fournisseur du gant pour obtenir des informations spécifiques concernant la conformité des gants. Remplacer les gants en cas de contamination interne, lorsqu'ils sont troués ou si la contamination externe ne peut être supprimée. La durée effective de la protection fournie dépend des conditions d'utilisation.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection ou une visière

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : cristallisé, poudre blanche

Odeur : inodore.

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : donnée non disponible

Point de fusion/ point de congélation : 130-132 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point éclair : donnée non applicable

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Inflammabilité : donnée non disponible

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : 187.5 g/m<sup>3</sup>

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur : 1.601 g/mL à 20°C

Solubilités : 580 g/L

Coefficient de partage : donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : 430 °C

Température de décomposition : donnée non disponible

Viscosité : donnée non disponible

Propriétés explosives : donnée non disponible

Propriétés comburantes : donnée non disponible

#### 9.2. Autres informations

### SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1. Réactivité

Pas de dangers spécifiques remarqués dans des conditions normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

Substance stable dans les conditions normales

#### 10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Aucune

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de charges électrostatiques.

Eviter l'exposition a des sources de chaleur.

Eviter la formation de poudre.

#### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, alcalins, métaux alcalins, amines, carbonates.

Ne pas utiliser de conteneurs en fer, en zinc ou en aluminium. Si elles se trouvent en contact avec ces matériaux, les solutions aqueuses d'acide malique peuvent développer de l'hydrogène gazeux (explosif).

#### 10.6. Produits de décomposition

Aucune

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations toxicologiques

oral (LD50): > 3 200 mg/kg rat.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE ACIDE MALIQUE D,L

Version : FR/23-02-16/D

page : 4/4

### SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Non dangereuse pour l'environnement

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

100 % (Durée d'exposition: 30 j) (OECD 301 D)

Facilement biodégradable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitements des déchets

Récupérer si possible, ou envoyer a des installations d'incinération agréées. Pour la manipulation et les mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle du déchet, les indications fournies aux sections 6 et 7 sont valables. Pour les conteneurs, il est conseillé de procéder au recyclage sur le lieu d'évacuation. Intervenir conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1. Numéro ONU

Aucune mesure particulière de sécurité à prendre.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Donnée non disponible

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Donnée non disponible

#### 14.4. Groupe d'emballage

Donnée non disponible

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Donnée non disponible

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Donnée non disponible

### SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement 1907/2006/CE.

Directive 98/24/CE.

Directive 2004/37/CE.

Directive 99/92/CE.

Directive 96/82/CE.

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non répertorié

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Révision complète de mise en conformité avec le règlement (UE) N°453/2010 du 20 Mai 2010.

"Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur la réglementation tant nationale que communautaire.

Le produit ne doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés, sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci."